

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 06 MARS 2017

L'an deux mil dix sept, le six mars à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. LECHERBONNIER Claude, Maire.

Etaient présents : MM NEVEU André, RABAGLIA Patrick, MOREL Roland, ERNAULT Jean-Michel, Mmes de VALLAMBRAS Marie-Thérèse, CONSTANT Sylvie, GILLOT Marie-Claude, MM. BAHIER Paul, CORBEAU Dominique, FERRÉ Didier, LAIR Serge, LERAY Christophe, MMES Mc BRIDE Lynne, KUHN Pierrette, MOREL-GILLOT Dominique, MM PRODHOMME Michel, RECTON Alain, MMES SALLÉ Thérèse, M. TOUDIC Gérard.

M GUESNON Félix, absent excusé, a donné procuration à Monsieur FERRÉ Didier,
M DRÔLON Michel, absent excusé, a donné procuration à Monsieur LECHERBONNIER Claude,
M LEDEMÉ Régis, absent excusé, a donné procuration à Monsieur ERNAULT Jean Michel,
Mme SOUVRE Martine, absente excusée, a donné procuration à Madame CONSTANT Sylvie,
M SAIGNIER Alain, absent excusé, a donné procuration à Monsieur MOREL Roland,
Mme HUARD Laura, absente non excusée,
Mme KING Carole, absente non excusée,
Mme LE MONNIER Françoise, absente excusée,

Date de convocation du Conseil : 28 février 2017

Membres en exercice : 28

Membres ayant pris part à la délibération : 25

Secrétaire de séance : Mme de VALLAMBRAS Marie-Thérèse

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a sept questions à rajouter à l'ordre du jour :

- ✓ Changement d'indice pour les indemnités des élus
- ✓ Demande de subvention DETR
- ✓ Location appartement 2A Rue Jules Barrabé
- ✓ Programme voirie 2017
- ✓ Motion pour les cartes Nationales d'Identité
- ✓ Mise à disposition Salle des Associations St Siméon
- ✓ Remboursement Concession Cimetière St Siméon

1 - Monsieur le Maire informe le conseil que suite à une augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, il est nécessaire de reprendre une délibération fixant les nouvelles indemnités. En effet, l'indice du 1^{er} janvier 2016 était 1015 et au 1^{er} janvier 2017, cet indice passe à 1022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote, à la majorité, les indemnités suivantes à compter du 01/01/2017 :

- ✓ **Indemnité du Maire**
43 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

✓ **Indemnité des Maires délégués**

M RABAGLIA Patrick 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
M NEVEU André 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

✓ **Indemnité des Adjoints de la commune nouvelle**

M MOREL Roland 16.5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Mme GILLOT Marie-Claude 16.5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Mme CONSTANT Sylvie 16.5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

✓ **Indemnités des adjoints délégués de la commune déléguée de Passais**

M. ERNAULT Jean Michel 8.25% de l'indice brut terminal de la fonction publique
Mme de VALLAMBRAS M. Thérèse 8.25% de l'indice brut terminal de la fonction publique

A la demande express de Mme de VALLAMBRAS pour diminuer son indemnité, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte donc de baisser la dite indemnité à 3.3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

✓ **Indemnités des adjoints délégués des communes déléguées de L'Epinau le Comte et St Siméon**

M. GUESNON Félix (L'Epinau le Comte) 6.6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
M. LERAY Christophe (Saint Siméon) 6.6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

A la demande express de MM. GUESNON et LERAY pour diminuer leurs indemnités, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte donc de baisser la dite indemnité à 3.95 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

2 - Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Passais Villages va déposer une nouvelle demande de subvention DETR 2017, dans le cadre d'opération de réfection de l'éclairage public (économe en énergie).

Monsieur le Maire propose les plans de financement suivants :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL POUR PASSAIS

SOURCES	LIBELLÉ de la SUBVENTION	MONTANT	TAUX	SUBVENTIONS DEMANDÉES	SUBVENTIONS OBTENUES
Union Européenne					
ETAT	DETR	43 246.41	30%	43 246.41 €	
Subvention exceptionnelle					
Région					
Département					
Autres					
Fonds propres (autofinancement)		100 908.29	70%	100 908.29 €	
Emprunts					
Total H.T		144 154.70		144 154.70 €	
Total T.T.C		172 985.64		172 985.64 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter la subvention DETR, au taux maximum de 30%, au titre de la réfection de l'éclairage public.

Le Conseil municipal accepte les plans de financement proposés.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer tous documents afférents à ce projet.

3- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur et Madame MOREAU Bruno recherche un logement sur la commune déléguée de Passais pour le 01 mai 2017.

Monsieur le Maire a loué le logement situé au 2 A Rue Jules Barrabé à Monsieur et Madame MOREAU Bruno pour un loyer mensuel de 300 €. Le bail est consenti pour une durée de 3 ans renouvelable à compter du 01 mai 2017.

Une caution, équivalente à un mois de loyer, lui sera demandée.

Le loyer sera révisé le 1^{er} mai de chaque année, en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine cette décision et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature du bail.

4- Monsieur MOREL Roland, adjoint, informe le conseil que suite à la réunion de la commission de voirie du vendredi 03 mars 2017 à 10 h 30, le programme de voirie a été défini pour l'année 2017. Il est envisagé de procéder aux travaux suivants :

▪ Sur la commune déléguée de Passais :

- Les Plardières pour un montant de	18 883.00 € HT
- Le Couillonnais	12 235.00 € HT
- La Péraudière	1 564.00 € HT
- La Bourbe	871.00 € HT
- St Auvieux	1 223.00 € HT
- Le Grand Village	10 868.00 € HT

▪ Sur la commune déléguée de St Siméon :

- La Guéraye pour un montant de 5 210.42 € HT

▪ Sur la commune déléguée de L'Épinay le Comte :

- Le Petit Leu et Le Perthuis pour un montant de 9 134.62 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le programme voirie 2017, sous condition que le montant attribué par la Communauté de Communes Andaine Passais le permette.

5- Le Maire expose au Conseil Municipal qu'à compter du 1^{er} mars 2017, seules les mairies équipées d'un dispositif de recueil des empreintes numérisées pourront instruire les demandes de cartes nationales d'identité, en application du décret n°2016-1460 du 28 octobre 2016.

Déplorant le dessaisissement de ce service de proximité et la perte des relations avec les usagers du service public, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce sujet.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ S'oppose à la suppression du service public de proximité COMMUNAL de réception des demandes de cartes d'identité.

Monsieur RABAGLIA Patrick intervient en précisant qu'avec le groupement de communes et de Communautés de communes, il faudra conserver et rendre aux communes certaines fonctions initiales comme les cartes d'identité, l'urbanisme.....

6- Le Maire expose au Conseil Municipal que la salle des Associations de St Siméon pourrait être mise à disposition pour les week-ends, pour un montant de 50 €, aux personnes exclusivement de St Siméon. Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de mettre à disposition cette salle pour un montant de 50 € par week-end tout inclus, exclusivement aux personnes de St Siméon, sans vaisselle et à la seule condition que la salle des fêtes ne soit pas louée.

7- Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une concession de cimetière a été vendue deux fois et qu'il est nécessaire de rembourser la seconde vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Décide de rembourser la somme de 70 € à Mme THÉRIAU Marie-Josèphe correspondant à une concession de cimetière cinquantenaire, achetée en avril 2012.

Le Maire demande un huis clos.

8- Suite à l'appel d'offres publié le 13 janvier 2017 concernant la restructuration d'un immeuble en hébergement pour seniors et la réception des offres fixée au lundi 6 février 2017 à 12 heures, l'ouverture des plis a été effectuée le mercredi 08 février 2017 à 9 heures.

Les candidatures ont été examinées au regard des capacités professionnelles, techniques et financières selon le règlement de consultation fourni au candidat. Pour choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, le jugement (classement sur 100 points) sera effectué selon les critères de sélection suivants : Prix des prestations : 60 et valeur technique : 40.

9 lots ont été analysés.

La commission d'appel d'offre réunie le lundi 27 février 2017 à 11 heures, a décidé de choisir les entreprises suivantes :

- **Lot n°1 - GROS OEUVRE**
Monsieur PELOUIN Daniel
20 Rue du Stade
61350 SAINT MARS D'EGRENNE
Devis initial : 40 277.00 €

- **Lot n°2 - CHARPENTE BOIS - COUVERTURE**
Société BOISBLUCHE FRÈRES
Le Pont Rossignol
PASSAIS
61350 PASSAIS VILLAGES
Devis initial : 17 420.00 €

- **Lot n°3 - MENUISERIES EXT. ALU-PVC-STORES**
SARL CHEVALIER Daniel
ZA - Rue d'Alençon
61140 RIVES D'ANDAINE
Devis initial : 23 797.01 €
Remise commercial : - 2 404.51 €
Total : 21 806.60 €

- **Lot n°4 - CLOISONS SÈCHES - PLAFONDS**
Monsieur LETEMPLIER Francis
 La Ferrerie
 53300 LE PAS

<i>Devis initial :</i>	41 325.09 €
------------------------	-------------

- **Lot n°5 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS**
SARL CHEVALIER Daniel
 ZA - Rue d'Alençon
 61140 RIVES D'ANDAINÉ

<i>Devis initial :</i>	34 844.29 €
------------------------	-------------

- **Lot n°6 - PEINTURES - SOLS SOUPLES**
Monsieur FORGET Alain
 26 Rue de Javron
 53110 LASSAY LES CHATEAUX

<i>Devis initial :</i>	37 962.12 €
------------------------	-------------

- **Lot n°7 - ÉLECTRICITÉ**
Monsieur POUCHARD Thierry
 1B Chemin des Rouletières
 61350 MANTILLY

<i>Devis initial :</i>	106 994.42 €
<i>Option esthétique :</i>	- 2 605.00 €
<i>Option en - value :</i>	<u>- 5 499.00 €</u>
<i>Total :</i>	98 890.42 €

- **Lot n°8 - PLOMBERIE SANITAIRE**
Monsieur PRUNIER Stéphane
 L'Epine des Champs
 61350 MANTILLY

<i>Devis initial :</i>	29 470.97 €
------------------------	-------------

- **Lot n°9 - ASCENSEUR**
MP ARVOR
 6 Rue Pasteur Crespin
 22000 SAINT BRIEUC

<i>Devis initial :</i>	19 950.00 €
------------------------	-------------

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, entérinent la décision de la Commission d'appel d'offres et autorisent Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir à cet effet.

Monsieur le Maire informe qu'il faudra refaire les joints de la façade sud mais que ces travaux ne peuvent pas rentrer dans le marché, le devis s'élève à la somme de 8 264.10 € HT.

Pour l'aménagement extérieur, une subvention PETR est en cours pour l'aménagement de parkings et l'installation de petits jardins individuels.

9- Un marché de Maîtrise d'Œuvre a été signé le 16 septembre 2016 et approuvé le 22 septembre 2016. Suite à l'appel d'offres publié le 13 janvier 2017 concernant la restructuration d'un immeuble en hébergement pour seniors et le choix des entreprises lors de la commission d'appel d'offres du 27 février 2017, le montant des travaux global s'élève à la somme de 329 400.00 € HT. Le taux des honoraires de l'architecte est donc ramené à 8.5 % du montant HT des travaux. Il est donc nécessaire d'établir un avenant N°1 au contrat de Maîtrise d'Œuvre qui porte le forfait de rémunération à la somme de 27 999.00 € HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte l'avenant N°1.

10- Vu la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n°2014-366 en date du 24 mars 2014, dite loi ALUR, en son article 136.

Considérant que la loi rend obligatoire le transfert de cette compétence aux communautés de communes et communautés d'agglomération, dans un délai de trois ans après la publication de la loi, sauf opposition d'au moins un quart des communes membres représentant au moins 20% de la population.

Considérant que l'expiration du délai de trois ans se termine le 27 mars 2017. Considérant qu'une opposition d'au moins un quart des communes membres représentant au moins 20% de la population peut éviter ce transfert automatique, aussi il est demandé au conseil municipal de s'exprimer sur cette volonté de transfert ou non.

Considérant qu'il ressort qu'au niveau communal, cela semble particulièrement inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence urbanisme qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers, de préservation patrimoniale ou naturelle et selon des formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de :

- ✓ s'opposer au transfert de la compétence PLUi à la Communauté de Communes Andaine-Passais
- ✓ de demander au conseil communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

11- Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le compte administratif de la commune de Passais Villages, lequel peut se résumer ainsi :

- COMMUNE DE PASSAIS VILLAGES

Section de fonctionnement :

➤ Résultats reportés	355 423.63
➤ Dépenses de l'exercice	757 470.72
➤ Recettes de l'exercice	939 178.85
➤ Résultat de l'exercice	181 708.13
➤ Résultat de clôture 2016	537 131.76

Section d'investissement :

➤ Résultats reportés	-132 346.54
➤ Dépenses de l'exercice	555 833.74
➤ Recettes de l'exercice	431 320.50
➤ Résultat de l'exercice	-124 513.24
➤ Résultat de clôture	-256 859.78

Restes à réaliser

➤ En dépenses d'investissement	85 932.07
➤ En recettes d'investissement	117 975.00
➤ Solde	+ 32 042.93

- ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement :

➤ Résultats reportés	23 478.86
➤ Dépenses de l'exercice	24 255.47
➤ Recettes de l'exercice	27 575.71
➤ Résultat de l'exercice	3 320.24
➤ Résultat de clôture	26 799.10

Section d'investissement :

➤ Résultats reportés	975.14
➤ Dépenses de l'exercice	5 433.00
➤ Recettes de l'exercice	6 402.11
➤ Résultat de l'exercice	969.11
➤ Résultat de clôture	1 944.25

- LOTISSEMENT BELLEFONTAINE

Section de fonctionnement :

➤ Résultats reportés	0.00
➤ Dépenses de l'exercice	0.00
➤ Recettes de l'exercice	0.00
➤ Résultat de l'exercice	0.00
➤ Résultat de clôture	0.00

Section d'investissement :

➤ Résultats reportés	-6 828.02
➤ Dépenses de l'exercice	0.00
➤ Recettes de l'exercice	0.00
➤ Résultat de l'exercice	0.00
➤ Résultat de clôture	-6 828.02

- STATION SERVICE

Section de fonctionnement :

➤ Résultats reportés	21 440.98
➤ Dépenses de l'exercice	372 921.98
➤ Recettes de l'exercice	353 582.60
➤ Résultat de l'exercice	- 19 339.38
➤ Résultat de clôture	2 101.60

Section d'investissement :

➤ Résultats reportés	23 185.35
➤ Dépenses de l'exercice	5 940.60
➤ Recettes de l'exercice	8 147,00
➤ Résultat de l'exercice	2 206.40
➤ Résultat de clôture	25 391.75

1) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

2) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

3) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

12- Le Conseil municipal, après avoir entendu la lecture du compte de gestion 2016, dressé par Mme LEGRAS Anne-Claire Receveur municipal, en tous points identiques au Compte Administratif 2016, dressé par l'ordonnateur :

- De la commune de PASSAIS VILLAGES
- Des Budgets annexes de la Commune de PASSAIS VILLAGES à savoir : Station service, Lotissement Bellefontaine, Assainissement

Approuve à l'unanimité le compte de gestion 2016 dressé par Mme LEGRAS Anne-Claire, Receveur municipal :

- De la commune de PASSAIS VILLAGES
- Des budgets annexes de la Commune de PASSAIS VILLAGES à savoir : Station service, Lotissement Bellefontaine, Assainissement

13- Le Conseil municipal, constatant que le Compte Administratif présente :

COMMUNE DE PASSAIS VILLAGES

En section de fonctionnement

- | | |
|--|-------------------|
| ✓ Un résultat de clôture de l'exercice 2015 | 355 423.63 |
| ✓ Un résultat positif de l'année 2016 | 181 708.13 |
| ✓ Soit un résultat de clôture de l'exercice 2016 | 537 131.76 |

En section d'investissement

✓ Un résultat de clôture de l'exercice 2015	-132 346.54
✓ Un résultat négatif de l'exercice de l'année 2016	-124 513.24
✓ Soit un résultat de clôture de l'exercice 2016	- 256 859.78
✓ Un solde des restes à réaliser dépenses 2016	- 85 932.07
✓ Un solde de restes à réaliser recettes 2016	117 975.00
✓ Soit un solde de restes à réaliser 2016 de	32 042.93
✓ Soit un besoin de financement de	224 816.85
✓ Décide d'affecter ce résultat comme suit :	

En section d'investissement de l'exercice 2017

✓ Au compte 001 (déficit d'investissement reporté)	256 859.78
✓ Au compte 1068 (recettes)	224 816.85

En section de fonctionnement de l'exercice 2017

✓ Le solde au compte 002 (excédent reporté)	312 314.91
---	-------------------

Adopté à l'unanimité par 25 voix par pour

- ✓ **Décide d'affecter le dit résultat.**

STATION SERVICE DE PASSAIS

En section de fonctionnement

✓ Un résultat de clôture de l'exercice 2015	21 440.98
✓ Un résultat négatif de l'année 2016	- 19 339.38
✓ Soit un résultat de clôture de l'exercice 2016	2 101.60

En section d'investissement

✓ Un résultat de clôture de l'exercice 2015	23 185.35
✓ Un résultat positif de l'exercice de l'année 2016	2 206.40
✓ Un solde des restes à réaliser dépenses 2016	0.00
✓ Un solde de restes à réaliser recettes 2016	0.00
Soit un besoin de financement de	0.00
✓ Soit un résultat de clôture de l'exercice 2016	25 391.75

- ✓ **Décide d'affecter ce résultat comme suit :**

En section d'investissement de l'exercice 2017

✓ Au compte 001 (excédent reporté)	25 391.75
------------------------------------	------------------

En section de fonctionnement de l'exercice 2017

✓ Le solde au compte 002 (excédent reporté)	2 101.60
---	-----------------

Adopté à l'unanimité par 25 voix pour

- ✓ **Décide d'affecter le dit résultat.**

ASSAINISSEMENT

En section de fonctionnement

- | | |
|--|-----------|
| ✓ Un résultat de clôture de l'exercice 2015 | 23 478.86 |
| ✓ Un résultat positif de l'année 2016 | 3 320.24 |
| ✓ Soit un résultat de clôture de l'exercice 2016 | 26 799.10 |

En section d'investissement

- | | |
|---|----------|
| ✓ Un résultat de clôture de l'exercice 2015 | 975.14 |
| ✓ Un résultat positif de l'exercice de l'année 2016 | 969.11 |
| ✓ Un solde des restes à réaliser dépenses 2016 | 0.00 |
| ✓ Un solde de restes à réaliser recettes 2016 | 0.00 |
| Soit un besoin de financement de | 0.00 |
| ✓ Soit un résultat de clôture de l'exercice 2016 | 1 944.25 |

- ✓ **Décide d'affecter ce résultat comme suit :**

En section d'investissement de l'exercice 2017

- | | |
|------------------------------------|----------|
| ✓ Au compte 001 (excédent reporté) | 1 944.25 |
|------------------------------------|----------|

En section de fonctionnement de l'exercice 2017

- | | |
|---|-----------|
| ✓ Le solde au compte 002 (excédent reporté) | 26 799.10 |
|---|-----------|

Adopté à l'unanimité par 25 voix pour

- ✓ **Décide d'affecter le dit résultat.**

LOTISSEMENT DE BELLEFONTAINE

Aucune écriture en 2016

En section d'investissement de l'exercice 2016

- | | |
|---|-----------|
| ✓ Un résultat de clôture de l'exercice 2015 | -6 828.02 |
| ✓ Un résultat négatif de l'exercice de l'année 2016 | 0.00 |
| ✓ Un solde des restes à réaliser dépenses 2016 | 0.00 |
| ✓ Un solde de restes à réaliser recettes 2016 | 0.00 |

- ✓ **Décide d'affecter ce résultat comme suit :**

En section d'investissement de l'exercice 2017

- | | |
|------------------------------------|------------|
| ✓ Au compte 001 (excédent reporté) | - 6 828.02 |
|------------------------------------|------------|

Adopté à l'unanimité par 25 voix pour

- ✓ **Décide d'affecter le dit résultat.**

DIVERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- ✓ la parcelle N°11 du Lotissement Bellefontaine sera vendue cette année,

- ✓ l'union Commerciale et Artisanale du Passais a demandé le droit d'installer une banderole dans le bourg de Passais pour leurs animations de fin d'année (décembre), accordé,
- ✓ le 25 mars prochain, un spectacle de théâtre (troupe de Gorrion) aura lieu à la salle multiculturelle, pièce : « Recherche femme désespérément », Prix de l'entrée : 6€/ adultes, 3€ / collégiens et gratuit pour les moins de 12 ans. L'association des parents d'élèves « Les P'tites Pommes » sera sollicitée puisqu'une partie des bénéfices leur sera reversée.
- ✓ Les nouveaux panneaux de « PASSAIS VILLAGES » sont en cours de fabrication,
- ✓ Des flyers pourraient être envisagés pour mentionner les différentes festivités sur le périmètre de l'ancienne CDC.

Fin de séance : 23 h 15

Le Maire

La secrétaire de séance